



# ASSOCIATION L'AVANT DEUX

VACANCES & LOISIRS ADAPTÉS  
AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES | **2024**







*Madame, Monsieur,*

*Depuis 2 ans les séjours de l'AVANT DEUX ont repris.*

*Vous avez été nombreux à vous inscrire et l'arrivée des premiers départs a été un évènement très attendu, pour vous, pour l'association et pour l'agence de voyages. C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous renouvelons notre offre pour 2024.*

*Nous espérons que vous serez heureux de nous retrouver pour un prochain séjour.*

*Soyez certains que nous veillerons à garantir des séjours de qualité pour un voyage ou le sourire sera au rendez-vous !*

*Bruno REVERSE*

*Président*

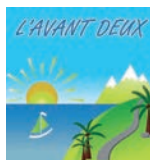


*Caroline THUEUX*

*Directrice*







# ASSOCIATION L'AVANT DEUX

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Elle a été fondée en 1984, par des parents, amis de personnes handicapées, et aussi des professionnels. Un groupe de bénévoles continue de faire vivre l'association.

Elle a pour but de promouvoir et d'organiser des activités de loisirs, d'échanges et de vacances pour des personnes déficientes intellectuelles (jeunes, adolescents, adultes), afin de favoriser et de développer leur intégration dans différents milieux.

Pour ce faire, l'association organise des séjours où chaque personne trouve sa place grâce à l'organisation de petits groupes (7 personnes maximum par séjour) permettant une adaptation au rythme et aux possibilités de chacun. Le groupe pourra être réduit à 6 vacanciers dans le cas de l'accueil d'une personne à mobilité réduite. (Séjour indiqué adapté).

## OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

- Permettre à chacun des adhérents de vivre des vacances « comme tout le monde ».
- Contribuer à l'intégration de la personne handicapée dans notre société et faire évoluer le regard porté sur le handicap mental.
- Tisser des liens sociaux. Pour les vacanciers, c'est la rupture avec le milieu de vie habituel, la rencontre de nouvelles personnes et un cadre de vie différent.
- Permettre à chacun de développer ses capacités dans un environnement sécurisant.

Vous trouverez dans les pages suivantes l'ensemble des séjours proposés par l'Avant-Deux pour l'année 2024.

## NOS ANIMATEURS

Tous nos animateurs ont été reçus par au moins un des membres du Conseil d'Administration avant son embauche afin d'évaluer ces capacités à encadrer.

Ils ont tous, obligatoirement, une journée de formation avec les membres du Conseil d'Administration pour l'organisation générale des séjours ainsi qu'une réunion propre à chaque séjour, avec les vacanciers accompagnés de leur famille ou d'un référent, en présence d'une personne du Conseil d'Administration afin de préparer le séjour.

Ils sont tenus de rester en relation avec l'association, les familles ou les référents des établissements pendant la durée du séjour. (un contact par semaine et plus en cas de maladie, blessure ou problèmes).





# CAOUENNEC / Côtes d'Armor (22)

Du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024

## VOTRE LIEU DE SEJOUR //

A 2 km de Caouennec et à 13 km seulement de la mer et de la plage, ce gîte indépendant vous offrira une situation idéale pour découvrir la magnifique côte de Granit Rose. Vous êtes à 8 km de Lannion, capitale du Trégor et à 17 km de la station balnéaire de Perros-Guirrec. Nombreuses randonnées possibles. Tennis à 4km, Poney Club à 2km, pêche en étang à 4km, piscine à Lannion. Découvrez le parcours du son à Cavan à seulement quelques minutes du gîte.

## AU PROGRAMME //

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

## HEBERGEMENT //

Dans un environnement verdoyant, charmante maison de 205m<sup>2</sup> et édifiée sur un terrain privatif clos de 1000 m<sup>2</sup>.

Votre location de vacances se compose comme suit : Rez-de-chaussée : un coin-cuisine-séjour avec poêle à bois, un salon indépendant, 1 chambre (2 lits 0.90x2 m), une salle de bain avec douche, WC. L'étage dispose de 5 chambres spacieuses (1 lit 1 personne 1.30 x 1.90 m) (2 lits 0.90 x 2 m) 3 chambres 1 lit 1.40 x 1.90 m) salle de bain avec douche, WC.

Vous profitez de l'aire de jeux sous 2 abris (balançoire, boules, pétanque, badminton, volley, tennis de table...Hangar de 300m<sup>2</sup>.

## TRANSPORT

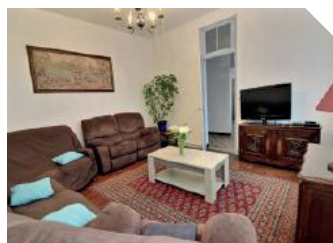
 Minibus disponible pendant tout le séjour.

## LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

## DISTANCE

340 km en 3h 45 (sans les pauses)



## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du montant du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633 €
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant Deux soit 30€
- Le solde : 45 jours avant le départ
- en option : l'assurance annulation + protection sanitaire soit 105 €

## PRIX DU SEJOUR

2215€  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

**Prestations comprises dans ce prix :** voir les conditions générales et particulières de vente





# VILLIERS SAINT ORIEN / Eure et Loir (87)

Du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024



SÉJOUR ADAPTÉ

## VOTRE LIEU DE SEJOUR //

A 40 km au sud de Chartres, dans un environnement calme en vallée du Loir, un grand gîte indépendant, accessible tout handicap, aménagé dans un ancien corps de ferme rénové avec soin ; très beaux volumes, équipements de qualité pour le bien-être et la détente.

## AU PROGRAMME //

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

Les incontournables : Chartres, Bonneval, le château de Châteaudun, le plan d'eau de Mézières Ecluzelles...

## HEBERGEMENT //

Maison indépendante (230 m<sup>2</sup>), comprenant :

- Au rez-de-chaussée : Cuisine ouverte aménagée avec réfrigérateur/congélateur, micro-ondes et lave-vaisselle - Séjour/salon (58 m<sup>2</sup>) avec cheminée, TV, lecteur DVD, chaîne hifi, téléphone restreint et wifi - 1 chambre avec 1 lit de 160, 2 chambres avec 1 lit de 140, 1 chambre avec 2 lits de 90x200. Salle de bain, WC indépendant, salle d'eau/WC. Buanderie avec lave-linge et sèche-linge.
- A l'étage 2 chambres avec chacune 2 lits de 90x200 avec salle d'eau/WC

## TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

## LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

## DISTANCE

320 km en 3h30 (sans les pauses)



## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 30€
- Le solde : 45 jours avant le départ
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (105€)

## PRIX DU SEJOUR

2115 €  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente





# PLOUGASNOU / Finistère (29)

Du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024

## VOTRE LIEU DE SEJOUR

Le gîte « Le Carnet de bord » est situé à 300 m du port et à 200 m de la plage sur une côte encore sauvage. Il s'inscrit dans une partie d'un grand bâtiment, ancienne hôtel des années 20, devenue pension de famille, puis gîte de groupe depuis plus de 20 ans.

## AU PROGRAMME

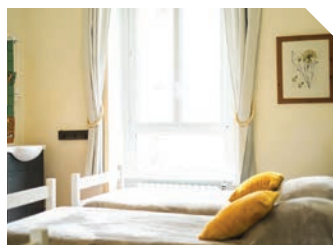
Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun. Les incontournables : la baie de Morlaix et le château du Taureau, la côte de granit rose, les Monts d'Arrée...

## HEBERGEMENT

Au rez-de-chaussée : un hall d'entrée et les escaliers (communs avec l'appartement privé du 2eme étage), 2 WC, un vestiaire, une grande salle de 75 m<sup>2</sup> lumineuse avec accès au jardin, permettant un bel espace vie avec un coin salon et un coin repas, une petite cuisine avec une grande gazinière, un grand four, un lave-vaisselle, un four micro-onde et un réfrigérateur.

A l'étage, 5 chambres, dont 3 avec vue de mer :

- Chambre Ar Mor, de 2 personnes avec 2 lits simples ou 1 lit double et douche privative
- Chambre Rivage, de 2 personnes avec 2 lits simples et douche privative.
- Chambre du large, de 3 à 4 personnes avec lits simples et coin lavabo (côté mer)
- Chambre de la baie, de 3 personnes avec lits simples et coin lavabo (côté mer)
- Chambre Stérec, de 2 personnes avec lits simples et coin lavabo



## TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

## LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

## DISTANCE

375km en 4h00 (sans les pauses)



## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 30€
- Le solde : 45 jours avant le départ
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (105€)

## PRIX DU SEJOUR

2215 €  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

**Prestations comprises dans ce prix** : voir les conditions générales et particulières de vente





# TREFFIAGAT / Finistère (29)

Du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024

## VOTRE LIEU DE SEJOUR //

Passez vos vacances dans un ancien « bar épicerie » du port de Léchiagat. L'Escale du Port est une grande maison rénovée dans un esprit « maison de famille » idéalement située à Léchiagat Treffiat, face au Port du Guilvinec d'où vous pourrez admirer l'arrivée des bateaux de pêche. La plage est également à 100 m et les commerces à proximité.

## AU PROGRAMME //

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun. Les incontournables : Haliotika, Cité de la pêche, et aussi Pont l'Abbé, Kéritey Penmarc'h, Quimper, Douarnenez, Audierne...

## HEBERGEMENT //

Au rdc, 1 petite entrée avec paroi atelier, 1 premier salon et une cuisine ouverte sur séjour avec accès à une petite terrasse close (clôture bois), buanderie avec lave-linge séchant et 1 wc indépendant. Au 1e, 1 chambre avec 1 lit 160x200 avec accès à un balcon terrasse, 1 chambre avec 1 lit 160x200 (séparable en 2 lits 1 pers), 1 chambre avec 1 lit 140x190, salle d'eau (grande douche) avec wc. Au 2eme, 1 chambre avec 1 lit 160x200 et 1 grande chambre dortoir avec 3 lits 90x200, salle de bain avec wc.

Au dernier étage : un très grand salon lumineux sous les toits avec vue panoramique sur le port et la mer. A l'extérieur vous profiterez d'un local pour vélo ou planches, d'une cour close, et mieux qu'un barbecue, une plancha est à votre disposition.



## TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

## LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

## DISTANCE

325km en 4h00 (sans les pauses)



## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 30€
- Le solde : 45 jours avant le départ
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (105€)

## PRIX DU SEJOUR

2215 €  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

**Prestations comprises dans ce prix :** voir les conditions générales et particulières de vente





# LANDEAN / Ile et Vilaine (35)

Du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024

## VOTRE LIEU DE SEJOUR //////////////////////////////////////

Bienvenue aux portes de Fougères, à la campagne, dans une longère en pierre du 16ème siècle. Profitez également de sa forêt de 300 hectares pour faire des balades à pied ou à vélo.

## AU PROGRAMME //////////////////////////////////////

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

Les incontournables : le château de Fougères, plus grande forteresse d'Europe, le Mont-Saint-Michel, Saint-Malo...

## HEBERGEMENT //////////////////////////////////////

Salon spacieux, cuisine équipée et salle à manger attenante. 5 chambres, toutes équipées avec salle de bain (douche ou baignoire) et WC.

- Chambre Océane, 1 lit de 160, 1 clic clac de 140, une mezzanine avec 2 lits de 80
- Chambre Nuptiale, 1 lit de 160
- Chambre Asiatique, 1 lit de 160 ou 2 lits de 80 simple
- Chambre Mexicaine, 1 lit de 160 ou 2 lits de 80 simple
- Chambre Sahara, 1 lit de 160 et 2 lits 80.

## TRANSPORT

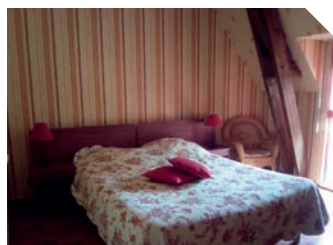
 Minibus disponible pendant tout le séjour.

## LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

## DISTANCE

240 km en 3h00 (sans les pauses)



## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 30€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (105€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

## PRIX DU SEJOUR


2215 €  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

**Prestations comprises dans ce prix :** voir les conditions générales et particulières de vente



# CRAVANT-LES-COTEAUX / Indre-et-Loire (37)

Du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024  SÉJOUR ADAPTÉ

## VOTRE LIEU DE SEJOUR //

Ce gîte spacieux, le Côteau de Sonnay, superbement restauré et meublé, se situe en plein cœur du vignoble de Cravant et de l'AOC Chinon.

## AU PROGRAMME //

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun. Les incontournables : les châteaux du Val de Loire, les champignonnières, les caves troglodytiques...

## HEBERGEMENT //

R.d.c : vaste séjour cuisine de 81m<sup>2</sup>, 1e et 2e chambre (lit 140x190 cm chacune), s. d'eau, s. de bains, wc/lavabo. Étage : salon/mezzanine (1 convertible, TV), 3e chambre (2 lits 90, 1 lit 140), 4e chambre (lit 160x200, 1 lit 90), 5e ch. (2 lits 90), 2 salles d'eau, 1 wc. Connexion Wifi. Centrale d'aspiration. Grande cour close de 300 m<sup>2</sup>.

## TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

## LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

## DISTANCE

170 km en 2h30 (sans les pauses)



## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 30€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (105€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

## PRIX DU SEJOUR

2215 €  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

**Prestations comprises dans ce prix :** voir les conditions générales et particulières de vente





# NORT-sur-ERDRE / Loire-Atlantique (44)

Du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024



SÉJOUR ADAPTÉ

## VOTRE LIEU DE SEJOUR

Le gîte du Plessis-Pas-Brunet à Nort-sur-Erdre est situé à proximité du canal de Nantes à Brest et de l'Erdre, à seulement 30 minutes de Nantes.

## AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun. Les incontournables : Nantes, l'Erdre, les jeudis du port...

## HEBERGEMENT

Au RDC, une pièce de vie de 35 m<sup>2</sup> avec cuisine aménagée et équipée (gazinière piano, lave-vaisselle, micro-ondes), un espace détente de 20 m<sup>2</sup> avec cheminée et documentations touristiques et un espace sanitaire composé de 1 WC, 2 douches et 2 lavabos. 2 chambres en enfilade (la 1ère avec 2 lits superposés, la 2nde avec 2 lits de 80X190 et 1 chambre de 2 lits en 90X190 avec salle d'eau et WC privatif. A l'étage une grande chambre (5 lits 90x200), une autre chambre (4 lits 90X190) et une salle d'eau et un WC indépendant.

## TRANSPORT

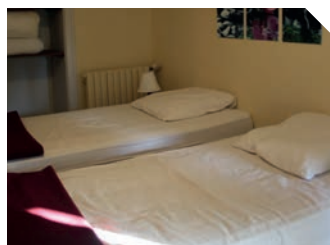
 Minibus disponible pendant tout le séjour.

## LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

## DISTANCE

100 km en 1h30 (sans les pauses)



## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 30€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (105€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

## PRIX DU SEJOUR

2215 €  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

**Prestations comprises dans ce prix :** voir les conditions générales et particulières de vente



# ANGRIE / Maine-et-Loire (49)

Du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024



**SÉJOUR ADAPTÉ** Possibilité de faire 1 semaine seulement

## VOTRE LIEU DE SEJOUR

Au cœur de l'Anjou, le Gîte du Bout d'Angrie est une structure hôtelière (meublée de tourisme et chambres d'hôtes) où Olivier Lebreton vous accueillera toute l'année.

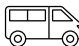
## AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun. Les incontournables : la cité médiévale de Pouancé, Terra Botanica, la Mine Bleue...

## HEBERGEMENT

La Longère, bâtiment principal, meublée de tourisme, vous propose un équipement professionnel en cuisine, une piscine intérieure chauffée à 29/30°C toute l'année. À l'étage vous y trouverez un espace salon, 5 chambres de 2 ou 3 couchages, toutes équipées d'une salle de bain et de sanitaires, ainsi qu'une grande salle de pratique destinée aux stages bien-être et aux séminaires d'entreprises.

## TRANSPORT

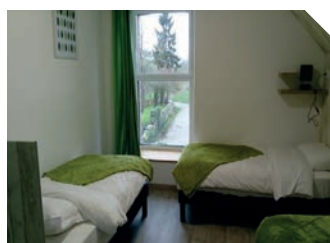
 Minibus disponible pendant tout le séjour.

## LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

## DISTANCE

130 km en 1h45 (sans les pauses)



## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 30€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (105€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

## PRIX DU SEJOUR

2215 €  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

**Prestations comprises dans ce prix :** voir les conditions générales et particulières de vente





# SARZEAU / Morbihan (56)

Du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024

## VOTRE LIEU DE SEJOUR

Situé sur la presqu'île de Rhuy dans le Golfe du Morbihan, sur un terrain arboré de 7000 m<sup>2</sup> sur la commune de Sarzeau, «La Maison Marine Marie Le Franc» se situe entre la pointe de Penvins et la baie de la rivière de Pénerf. Situé à l'entrée du village de Banastère, à l'emplacement de la caserne des douaniers, autrefois appelés «Gabelous» chargés de surveiller le commerce du sel.

## AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun. Les incontournables : le Golfe du Morbihan, Vannes, Quiberon, la plage...

## HEBERGEMENT

Le gîte « les Aigrettes », a été entièrement rénové en juin 2014. Ce gîte de bord de mer se situe au premier étage de la maison. Il se compose de 4 chambres : 2 chambres de 2 lits au sol, 1 chambre de 6 lits dont 3 lits au sol et 3 lits en hauteur et 1 chambre de 6 lits dont 4 lits au sol et 2 lits en hauteur, d'un bloc sanitaire collectif avec «salle de bain accessible handicap», d'une cuisine entièrement équipée (plaques de cuisson, four, congélateur, lave-vaisselle, micro-onde ) donnant sur la salle à manger.

## TRANSPORT

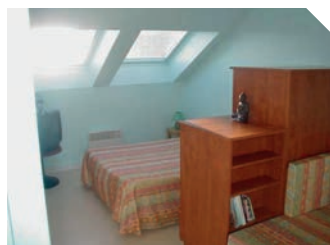
 Minibus disponible pendant tout le séjour.

## LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

## DISTANCE

180 km en 2h15 (sans les pauses)



## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 30€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (105€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

## PRIX DU SEJOUR

2215 €  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

**Prestations comprises dans ce prix :** voir les conditions générales et particulières de vente



# BERCK-sur-MER / Côte d'Opale - Pas de Calais (62)

Du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024

## VOTRE LIEU DE SEJOUR //

La côte d'Opale, région côtière des Hauts-de-France bordant la Manche et la Mer du Nord face aux falaises anglaise. Les trésors de la Côte d'Opale sont nombreux aussi bien le long de la côte que dans l'arrière-pays.

## AU PROGRAMME //

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun. Les incontournables : le Grand site des Deux-Caps avec le Cap Blanc-Nez et le Cap Gris-Nez, Nausicaá le plus grand aquarium d'Europe, le marais audomarois...

## HEBERGEMENT //

Résidence de tourisme \*\*\*, en chambre de 2 ou 3 personnes, en pension complète. Situé à 800m de la plage et à environ 1,5 km du centre-ville. Animations tous les soirs

## TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

## LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

## DISTANCE

575km en 6h00 (sans les pauses)



## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 30€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (105€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

## PRIX DU SEJOUR

2215 €  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

**Prestations comprises dans ce prix :** voir les conditions générales et particulières de vente





# MANNEVILLE-ES-PLAINS / Seine-Maritime (76)

Du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024



SÉJOUR ADAPTÉ

## VOTRE LIEU DE SEJOUR

Grande longère normande de 250 m<sup>2</sup> en brique et silex avec terrasse privative. Grand jardin arboré. Proche de la mer à Veules-les-Roses ou Saint-Valéry-en-Caux à 3 km.

## AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun. Les incontournables : Etretat, Dieppe, le lac de Caniel, le parc Canadien...

## HEBERGEMENT

Grande salle à manger et cuisine équipée avec lave-vaisselle, four 5 feux sur plaque électrique, 2 microonde et 2 frigo... 2 chambres en RDC avec douches à l'italienne, 3 chambres au 1<sup>er</sup> étage avec SDB dans chaque chambre. (1 chambre de 2 lits, 1 de 3 lit et une très grande pour 7 lits style dortoir)

## TRANSPORT

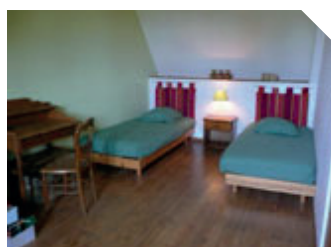
 Minibus disponible pendant tout le séjour.

## LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

## DISTANCE

450km en 5h00 (sans les pauses)



## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 30€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (105€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

## PRIX DU SEJOUR


2215 €  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

**Prestations comprises dans ce prix** : voir les conditions générales et particulières de vente



# NEDDE / Haute-Vienne (87)

Du samedi 27 juillet au samedi 10 août 2024  SÉJOUR ADAPTÉ

## VOTRE LIEU DE SEJOUR //

C'est dans l'arrière-pays du lac de Vassivière et la nature verdoyante et boisée du Parc Naturel Régional de Millevaches, que se niche Chalendeix. Belle grange en pierre restaurée.

## AU PROGRAMME //

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun. Les incontournables : les gorges de la Vienne, le lac de Vassivière, le château de Châluçet...

## HEBERGEMENT //

Toutes les pièces de vie ou de sommeil regardent vers la vallée qui fait face à la maison. Au rez-de-chaussée, grand salon avec cheminée, cuisine-repas, 1 chambre (2 lits 90 jumelés) salle d'eau avec wc privés, accessible aux personnes à mobilité réduite. Au 1er étage 2 chambres spacieuses chacune équipée de 2 lits 90 jumelés et d'un lit 90, l'une dispose de salle d'eau avec wc, l'autre d'une salle de bains avec wc. Au 2nd étage, sous les combles, 2 chambres, chacune avec 2 lits 90 jumelés, l'une est équipée de salle d'eau avec wc, l'autre d'une salle d'eau et wc indépendant.

## TRANSPORT

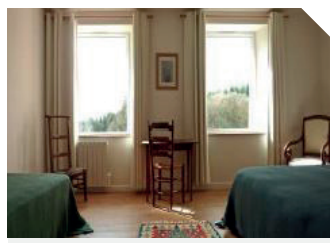
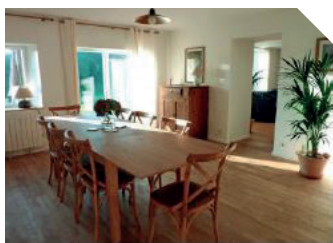
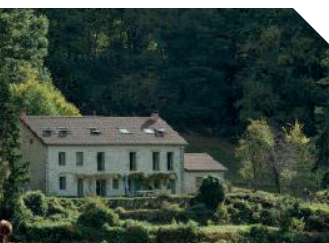
 Minibus disponible pendant tout le séjour.

## LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

## DISTANCE

320km en 4h30 (sans les pauses)



## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 30€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (105€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

## PRIX DU SEJOUR

2215 €  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

**Prestations comprises dans ce prix :** voir les conditions générales et particulières de vente





# MADERE – Portugal

Du samedi 27 juillet au samedi 03 août 2024

## VOTRE LIEU DE SEJOUR //

Madère, région autonome du Portugal, est un archipel de 4 îles au large de la côte nord-ouest de l'Afrique. Elle est connue pour son vin et son climat subtropical chaud. La baie de Praia Formosa est reconnue pour son grand charme car elle offre un cadre à la fois sauvage et apaisant

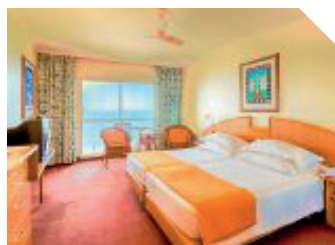
## AU PROGRAMME //

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun. Les incontournables : Funchal, le jardin botanique, les plages...

## HEBERGEMENT //

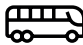
Le Framissima Pestana Ocean Bay 4\* se situe au bord de la magnifique baie de Praia Formosa. Il dispose de 217 chambres, réparties dans 1 bâtiment de 9 étages avec ascenseur. Durant votre séjour, vous serez logés en studio classique vue océan (26 m²) situé du rez-de-chaussée au 3ème étage.

Sa situation idéale en bord de mer vous permettra de profiter d'une vue panoramique sur l'Océan Atlantique tout au long de votre séjour. L'hôtel se trouve seulement à 5 km du centre de Funchal, de la station balnéaire de Câmara de Lobos et à 24 km de l'aéroport international de Funchal. L'accès à la ville de Funchal est facilité par le service de navette de l'hôtel.



## TRANSPORT

 Voyage en avion.

 Les transferts A/R aéroport / hôtel en autocar.

## LIEU DE DEPART

Aéroport de Nantes.

## BON À SAVOIR

- Durée du vol : entre 3h30 et 4h00
- Décalage horaire : 1 heure (Par exemple, lorsqu'il est 11h à Funchal, il est 12h à Paris, été comme hiver)
- Modalités : Carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité et Carte européenne d'assurance maladie
- Navette gratuite pour le centre de Funchal (à 20 mn) 7 jours/7, aller à 9h30 et 14h30, retour à 12h30 et 17h30 (horaires à titre indicatif, sous réserve de modification)
- Bagages : 15 kg en soute + 1 bagage à main (10 kg maxi – 40x25x20)
- Produits interdits dans les bagages à mains : tous les objets coupants ou pointus, tous liquides tels que les gels, substances pâteuses, lotions, mélanges liquides/solides et contenus des récipients sous pression (exemple : boisson, sirop, parfum, dentifrice, gel, mousse à raser, aérosol...) Des exceptions peuvent être accordées sur justificatif médical.

## PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

## INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 633€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 30€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (105€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

## PRIX DU SEJOUR

2215 €  
avec assurance annulation

2110 €  
sans assurance annulation

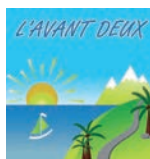
**Prestations comprises dans ce prix :** voir les conditions générales et particulières de vente

# Modalités d'inscription

**Avant le 9 janvier 2024,**  
auprès de l'association l'Avant Deux, par mail ou par courrier.  
3 choix de séjours vous seront demandés lors de l'inscription.

Votre inscription vous sera ensuite confirmée par l'envoi d'un contrat de voyage.

Pour toute information, veuillez contacter l'association au **07 85 72 20 24** ou par mail  
[association.avant.deux@gmail.com](mailto:association.avant.deux@gmail.com)



## ASSOCIATION L'AVANT DEUX

### LES VALEURS DE L'ASSOCIATION //

- La préparation des séjours
- Les mini-groupes de vacanciers
- L'accompagnement des vacanciers
- Les départs directs depuis la Vendée
- Le recrutement et la formation des accompagnateurs
- La permanence téléphonique et l'assistance pendant les séjours







## Récapitulatif des séjours 2023

PAGE	LIEU	DATE	TYPE	Pension	PRIX avec assurance	PRIX sans assurance
4	CAOUENNEC	Du 27 juillet au 10 août	Gîte	Gestion libre	2215€	2110 €
5	VILLIERS ST ORIEN	Du 27 juillet au 10 août	Gîte	Gestion libre	2215€	2110 €
6	PLOUGASNOU	Du 27 juillet au 10 août	Gîte	Gestion libre	2215€	2110 €
7	TREFFIAGAT	Du 27 juillet au 10 août	Gîte	Gestion libre	2215€	2110 €
8	LANDEAN	Du 27 juillet au 10 août	Gîte	Gestion libre	2215€	2110 €
9	CRA-VANT-les-CO-TEAUX	Du 27 juillet au 10 août	Gîte	Gestion libre	2215€	2110 €
10	NORT-sur-ERDRE	Du 27 juillet au 10 août	Gîte	Gestion libre	2215€	2110 €
11	ANGRIE	Du 27 juillet au 10 août ou 2 x 1 sem.	Gîte	Pension complète	2215€	2110 €
12	SARZEAU	Du 27 juillet au 10 août	Gîte	Gestion libre	2215€	2110 €
13	BERCK-sur-MER	Du 27 juillet au 10 août	Hôtel	Pension complète	2215€	2110 €
14	MANNEVILLE-és-PLAINS	Du 27 juillet au 10 août	Gîte	Gestion libre	2215€	2110 €
15	NEDDE	Du 27 juillet au 10 août	Gîte	Gestion libre	2215€	2110 €
16	MADERE	Du 27 juillet au 3 août	Hôtel	Pension complète	2215€	2110 €







# Trousseau à prévoir (séjour de 15 jours en France)

Prévoir un seul gros sac ou valise si possible – possibilité de faire des lessives sur place

## NECESSAIRE DE TOILETTE



- Savon, brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, shampooing, coton tige...
- Serviettes de toilette ou drap de bain suivant les préférences
- Gants de toilettes (si nécessaire)
- Crème solaire et après soleil protection forte...
- Serviettes hygiéniques si besoin
- Rasoir

## CHAUSSURES



- 1 paire de chaussons
- 1 paire de baskets ou de chaussures de marche
- 1 paire de chaussure de ville

## VETEMENTS & ACCESSOIRES



- 10 slips au moins
- 10 paires de chaussettes
- 3 pyjamas
- 1 pull léger et un pull épais
- 3 pantalons en fonction de la météo
- 6/7 polos ou chemises, T-shirts
- Eventuellement des maillots de corps
- Bermuda ou short
- 1 maillot de bain
- 1 coupe vent et/ou manteau chaud
- 1 paire de lunettes de soleil
- 1 chapeau pour le soleil (bob, casquette...)
- 1 petit sac à dos
- Mouchoirs ou kleenex

## AFFAIRES PERSONNELLES



- 1 paire de lunettes de soleil

- 1 chapeau ou bob ou caquette
- 1 petit sac à dos
- des mouchoirs ou kleenex

## LINGE DE MAISON

- 1 sac de linge sale
- alèses si besoin

## DIVERS



- 1 pique-nique pour le déjeuner du jour du départ
- des petits grignotages et 1 bouteille d'eau pour le trajet aller
- des enveloppes timbrées avec les adresses
- 1 appareil photo jetable
- de l'argent de poche dans un porte-monnaie (environ 30/40€)
- 1 appareil photo jetable
- De l'argent de poche dans un porte-monnaie (environ 30-40 €)

---



---



---



---

## À NOTER

*Cette liste peut être différente si vous le jugez nécessaire.*

*L'équipe d'animation se réserve le droit d'acheter les pièces manquantes indispensables aux frais de la personne concernée.*

*Il est indispensable de marquer tous les vêtements, sac à dos et valise au nom du vacancier.*

Le Code du tourisme français ayant évolué le 1er juillet 2018, conformément aux dispositions de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées, les présentes CGV/CPV (Conditions Générales et Particulières de Vente) seront amenées à être modifiées pour tenir compte des nouvelles dispositions législatives ainsi que des dispositions du Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles qui entrera en vigueur le 25 mai 2018.

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservations ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme. Dès lors, à défaut des dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tel qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

AVITA VOYAGES BARRETEAU a souscrit auprès de la compagnie MMA ASSURANCES (place du Théâtre 85000 LA ROCHE SUR YON), un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

EXTRAIT DU CODE DU TOURISME fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou des séjours.

• **Article R211-5:** Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte du quelles billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

• **Article R211-6 :** Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés
- 2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil
- 3/ Les repas fournis
- 4/ La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit
- 5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement
- 6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix
- 7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ
- 8/ Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde
- 9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10
- 10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle
- 11/ Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-après
- 12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme
- 13/ L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.
- 14/ Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R.211-15 à R.211-18

• **Article R211-7:** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

• **Article R211-8:** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1/ Le nom et l'adresse du vendeur, et son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur
- 2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates
- 3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour
- 4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
- 5/ Le nombre de repas fournis
- 6/ L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit
- 7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour
- 8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-après
- 9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour

lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies

10/ Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour

11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur

12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et prestataire de services concernés

13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus

14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle

15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessus

16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur

17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie : dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques inclus

18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur

19/ L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur au moins 10 jours avant la date pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

20/ La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R.211-6

• **Article R211-9 :** L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard sept jours avant le début du voyage.

Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

• **Article R211-10:** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

• **Article R211-11:** Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R.211-6, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé réception :

- Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées

- Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties et toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

• **Article R211-12:** Dans le cas prévu de l'article L211-15 lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

• **Article R211-13:** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

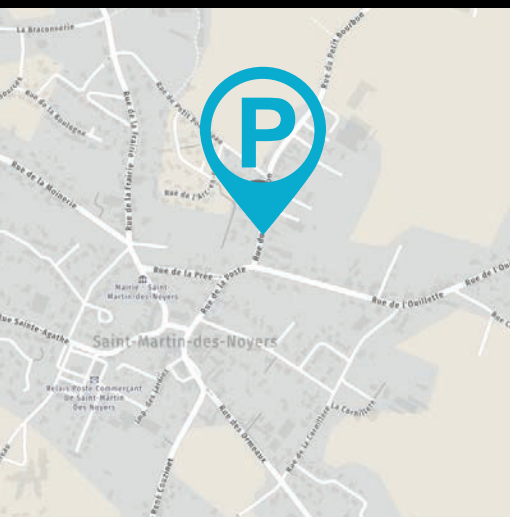
- Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.

- Soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R.211-6

Conformément à la loi informatique et liberté, le client bénéficie d'un droit de rectification concernant les informations mentionnées sur le présent document.





# AVITA VOYAGES BARRETEAU

Révélateur d'émotions...

## AGENCES DE VOYAGES AVITA

**CHANTONNAY** 85110  
72 rue nationale | 02 51 46 80 19  
Mardi - Mercredi - Vendredi de 9h à 12h

[www.avita-voyages.fr](http://www.avita-voyages.fr)

[avitavoyagesbarreateau](https://www.instagram.com/avitavoyagesbarreateau) [Avita Voyages Barreateau](https://www.facebook.com/AvitaVoyagesBarreateau)

## TRANSPORTS BARRETEAU

[www.barreateau-autocars.com](http://www.barreateau-autocars.com)



## ASSOCIATION L'AVANT DEUX

## VACANCES & LOISIRS ADAPTÉS AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES

### PARKING VOYAGES BARRETEAU

83 RUE DU PETIT BOURBON  
85140 ST MARTIN DES  
NOYERS

**DIRECTION : L'OIE, DANS ST  
MARTIN DES NOYERS**